

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405009-DE
Reçu le 27/05/2024

Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Département du LOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la convocation le 6/05/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO-BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON-LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Jacques BOUSQUET – Jean-Marc LAVIALE – Liliane RESSEGUIER – Sylvie LOUIS – Pierre MASSABEAU – Sylvia BAQUE – Benoît JURASCHEK

Absents : Olivier TAURAND

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION N° 2024-05009

OBJET : Travaux de restauration de la tour d'enceinte de la cour basse du Château de Labastide-Marnhac - Plan de financement

Le Château de Labastide-Marnhac est inscrit au titre des Monuments Historiques par Arrêté du 30 Mai 2016 et notamment l'aile ouest et le portail d'entrée, les murs de soutènement et de clôture ainsi que les vestiges de fossé et la tour conservés.

La tour et les murs de soutènement présente aujourd'hui de nombreux dommages sur lesquels il convient d'intervenir urgemment.

A ce titre, la Commune a commandité en février 2024 une étude réalisée par Madame DUCHENE, Architecte du Patrimoine.

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405009-DE
Reçu le 27/05/2024

Descriptif :

La tour est intégrée à un mur délimitant une terrasse dont elle occupe l'angle. Sur sa partie basse, on retrouve une porte rectangulaire avec feuillure et gonds, permettant d'accéder à une partie voutée. Cette pièce est aujourd'hui remplie d'eau mais rien n'atteste qu'il s'agissait à l'origine d'une citerne ou d'une fontaine ; on ne distingue ni enduit destiné à étanchéifier les maçonneries intérieures, ni margelle permettant de puiser l'eau.

L'eau s'évacue actuellement par une rigole qui paraît s'être formée naturellement ; aucun ouvrage n'est visible.

Cette tour présente de nombreuses fissures de décollement ainsi que des déformations notamment du parement, du linteau de la porte mais également de la voute liée à la poussée des terres sur les maçonneries. Les pierres d'encadrement sont également facturées et on peut observer un désaffleurement, une différence de niveau. Les maçonneries du couronnement apparaissent quant à elles déjointoyées, voire déstabilisées.

En ce qui concerne le mur de soutènement, celui-ci présente d'importants éboulements de part et d'autre de la tour, ce qui aggrave la tenue de celle-ci.

Des travaux, afin de conforter la maçonnerie, sont nécessaires doivent être réalisés dans les plus brefs délais et notamment :

Sur la tour :

- Le nettoyage et dévégétalisation des maçonneries
- Le rebouchage des fissures avec enduit et pierres
- La réfection du couronnement
- La confortation de la porte (étalement, consolidation du linteau, remplacement des pierres d'encadrement fracturées, colmatages des fissures)
- Le curage des barbacanes afin qu'elles puissent retrouver leur fonction originelle permettant l'évacuation des eaux de ruissellement

Sur le mur de soutènement :

- Le nettoyage et la dévégétalisation des maçonneries
- La dépose des maçonneries effondrées jusqu'à un niveau stable
- La reconstruction des maçonneries et notamment les liaisons entre la tour et les murs de soutènement afin d'obtenir une bonne rigidification de l'ensemble
- La mise en œuvre d'un couronnement en pierre
- La mise en œuvre de barbacanes

L'ensemble de cette opération va nécessiter des travaux lourds de réhabilitation. Le coût prévisionnel est estimé à 142 138,91€ HT.

Ces travaux sont éligibles à différents financements et notamment l'Etat - la DRAC - à hauteur de 25%, la Région Occitanie à 20% et le Conseil Départemental du Lot à 15%.

AR Prefecture

046-214601379-20240522-202405009-DE
Reçu le 27/05/2024

La présente délibération a pour objet la proposition du plan de financement prévisionnel du projet.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Installation du chantier	4 170,00	Etat - DRAC	35 534,72	25
Confortation de la tour	41 275,00	Région Occitanie	28 427,79	20
Confortation murs de soutènement	83 187,50	Conseil Départemental	21 320,84	15
Honoraires (10,5%)	13 506,41	Autofinancement	56 855,56	40
TOTAL	142 138,91	TOTAL	142 138,91	100

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment l'étude de Maitrise d'Œuvre,
- De décider du principe de réalisation des travaux,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des co-financements,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Daniel JARRY



Publié le 27/05/2024